

**UMR 7041 - ARCHEOLOGIES et SCIENCES DE L'ANTIQUITE**

21 allée de l'Université  
F-92023 NANTERRE cedex  
Tel : 33 (0) 1 46 69 24 18  
Fax : 33 (0) 1 46 69 24 92

Anne-Marie GUIMIER-SORBETS  
Directeur  
Mail : [amgs@mae.u-paris10.fr](mailto:amgs@mae.u-paris10.fr)

Avis de l'UMR 7041 ArScAn (Archéologies et Sciences de l'Antiquité)  
à propos du CNAU  
(Centre national d'archéologie urbaine, Ministère de la Culture)

Du fait de l'importance de nos programmes de recherche dans l'archéologie métropolitaine le Ministère de la Culture est l'une de nos quatre tutelles. C'est pourquoi notre UMR est particulièrement sensible aux récentes évolutions de ce Ministère en matière de prise en compte de la recherche en archéologie, quelle que soit la période ou la structure considérée. Nous considérons que la place des agents et des services du Ministère de la Culture est spécifique, distincte de celles des autres institutions (CNRS, Universités, Inrap, Collectivités territoriales, etc.). Par leur approche scientifique spécifique et leur place institutionnelle, ils en sont un complément indispensable.

En ce qui concerne le CNAU, Centre à vocation nationale du Ministère, délocalisé à Tours à la suite des travaux fondamentaux du colloque d'archéologie urbaine de 1980, nous voulons souligner plusieurs points qui nous y attachent particulièrement et font que nous sommes très attentifs à son évolution.

Rappelons tout d'abord que la récente nomination d'une responsable, après des années de non remplacement de l'ancienne (toutes deux sont membres permanents de notre UMR, l'une en tant qu'enseignant-chercheur, l'autre comme agent Culture) nous avait donné bon espoir dans l'évolution du Centre et dans l'attachement que pouvait y porter ainsi la DAPA. En effet, depuis plusieurs années, conjointement aux collaborations menées par le CNAU avec des chercheurs venant d'horizons divers – géographes, historiens, archéologues, urbanistes – pour renouveler la méthodologie constituant les DEPAVF (document d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France), le CNAU a su faire évoluer sa grille d'analyse en y incorporant les questionnements les plus récents et être le lieu d'espaces de réflexion particulièrement féconds et originaux comme par exemple les ateliers de chrono-chorématique. Ceux-ci, espaces collaboratifs dynamiques, permettent à des historiens, archéologues et géographes de renouveler en profondeur la manière de considérer la ville dans la trajectoire historique et de dégager les grandes phases de son évolution. Ce type de problématique fondamentale est en correspondance forte avec les préoccupations sociétales actuelles dans le domaine de l'évolution urbaine contemporaine. Une table-ronde très récente (2 juin 2009) en a montré l'acuité et la pertinence, mais aussi l'importance de poursuivre les travaux.

Pour toutes ces raisons, nous sommes à la fois surpris et inquiets des rumeurs actuelles sur un éventuel abandon du CNAU par le Ministère de la Culture. En plus du gâchis humain et matériel (personnels et bibliothèque) cela serait un gâchis méthodologique et scientifique allant bien au-delà des structures du seul Ministère de la Culture car le CNAU constitue une plate-forme collaborative indispensable à la communauté scientifique, tant pour ses productions que par les réflexions qui y sont menées et qui démontrent l'importance de renouveler sans cesse les approches de la ville.

Depuis dix ans, les orientations nouvelles prises par le CNAU montrent les fortes capacités non seulement d'adaptation mais d'anticipation que cette équipe met en oeuvre avec ses partenaires. Sa renommée internationale tant sur le plan méthodologique (tables-rondes et publications) que par les outils développés (bases de données, annuaires référentiels) en font un outil incomparable tant pour les professionnels que pour le Ministère de la Culture.

Ce devrait être le fondement d'une politique d'exploitation, de mise en valeur et de retours aux publics s'intéressant à l'espace urbain, spécialisé ou non, en France comme à l'international. Nous demandons en conséquence au Ministère de la Culture et à la DAPA de tout faire pour non seulement maintenir le CNAU, mais pour en conforter les moyens et en élargir l'assise. Dans un monde en profonde transformation et dans lequel la ville prend une place de plus en plus importante, nous ne pouvons nous passer d'une des rares structures publiques qui développe, de manière inter disciplinaire et inter institutionnelle, des approches matérielles à la fois particularistes et comparative de l'espace urbain.

Le 15 juin 2009